

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 011-1799/17/CM

■ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation dans le cadre du Pôle d'Echanges multimodal d'Aubagne
MET 17/3012/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le pôle d'échanges d'Aubagne est un équipement majeur du réseau de transport du Territoire de l'aire métropolitaine marseillaise qui rassemble les principaux services de mobilité : la ligne TER Marseille – Toulon, les lignes de cars métropolitains à destination de Marseille, Aix-en-Provence, La Ciotat, le réseau urbain « Les Lignes de l'Agglo » et un parking de 200 places.

La réalisation du projet Val'Tram nécessite la démolition du bâtiment « Point Accueil », qui assure les fonctions de billetterie/information voyageur des services de transports métropolitains. Il est proposé de relocaliser ses fonctions à l'intérieur du bâtiment voyageur gare, dans une approche multimodale « train/car/bus ».

Aussi, l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la SNCF, la ville d'Aubagne et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ont décidé de poursuivre les travaux d'aménagement de la gare d'Aubagne en vue d'améliorer le service rendu à l'usager. Une convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation a été votée au dernier trimestre 2015, dont le programme comprend les éléments suivants :

- la création d'une coque commerciale pour la boutique du quotidien ;
- la reprise de l'espace de vente existant ;
- la création d'un local de repos pour les chauffeurs de la gare routière ;
- le réaménagement complet du hall d'accueil, avec la reprise de la signalétique fixe de la gare et l'installation d'un afficheur dynamique ;
- la mise en accessibilité du bâtiment avec mise en place de portes automatiques et de balises sonores de localisation sur le parvis et l'espace de vente et l'amélioration de l'éclairage du hall ;
- la création d'un bureau pour l'agent d'escalier.

Le coût de cette opération est estimé à 868 000 € HT. La convention initiale prévoyait le plan de financement suivant :

- SNCF Gare & Connexion à hauteur de 75 200 € HT ;
- SNCF DDTER à hauteur de 72 400 € HT ;
- un financement FEDER demandé à hauteur de 369 000 € HT ;
- la Région PACA à hauteur de 267 550 € HT ;
- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 83 850 € HT.

La présente délibération propose la révision du plan de financement des partenaires. La subvention FEDER obtenue en octobre 2016 est au final de 315 000 €. Le delta financier, soit 54 000 €, est à répartir entre la Région PACA à hauteur de 42 950 € et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 11 050 €.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- SNCF Gare & Connexion à hauteur de 75 200 € HT ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

- SNCF DDTER à hauteur de 72 400 € HT ;
- financement FEDER obtenu de 315 000 € HT ;
- le Conseil Régional PACA à hauteur de 310 500 € HT ;
- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à hauteur de 94 900 € HT.

La réalisation de ces aménagements est prévue pour la fin de l'année 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La loi n° 82-1153 d'orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 ;
- Les lois sur le handicap, n° 75-534 du 30 juin 1975, n° 2005-102 du 11 février 2005 et n° 2015-888 du 5 août 2015 ;
- La loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et ses décrets d'application ;
- La convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation en gare d'Aubagne entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne et la SNCF ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis émis par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 27 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les travaux du bâtiment voyageur en gare d'Aubagne sont nécessaires, notamment dans le cadre de la réalisation du projet Val'Tram ;
- Qu'il convient d'ajuster le plan de financement avec le montant exact de la subvention FEDER.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, projet et des travaux de réalisation en gare d'Aubagne avec l'Etat, la Région PACA, le Département des Bouches-du-Rhône, la ville d'Aubagne et la SNCF de 2015.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Article 3 :

Les crédits seront inscrits au budget annexe des transports 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS